

Internet pèse dans la crise 2009

Tribune.com Edito du 26/05/09 par Ndimby A.

EXTRAITS

La question des blogs et des forums est épineuse. En tant qu'espace de liberté, la blogosphère gasy est actuellement plutôt de tonalité anti-HAT. Peu contrôlable comme les médias traditionnels, trop libre : c'est un danger pour les adeptes de la pensée unique et de la propagande. Les pro-HAT et pro-Tgv sont relativement moins présents, et quand ils le sont, certains discréditent plutôt la cause qu'ils défendent par le peu de pertinence et de courtoisie de leur propos.

On avait déjà signalé l'efficacité d'Internet et des images dans l'alerte qui a été donnée vers la communauté internationale concernant les violations des droits de l'homme. Cela a valu des critiques même pas voilées envers le pouvoir de transition, qui a laissé transparaître à ce sujet des signes d'irritations. Car de par son caractère sans frontières, sans contrôle et en temps réel, les images de Youtube, les photos sur TopMada et Sobika, et les divers posts sur les blogs ont pesé sur l'image internationale de la HAT. Le web 2.0 est donc un outil de résistance pacifique mais efficace.

Exemple type : le cas de Razily monté en épingle par des internautes et arrivé aux oreilles du Haut Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme. Internet est donc devenu un repaire d'opposants, qui se trouvent souvent hors de Madagascar, et donc inaccessibles aux représailles. On se rabat donc sur ceux de la Grande Ile, quand on peut les trouver. C'est donc ainsi qu'il faut comprendre le procès de Jaurès Rabemananjara, bouc émissaire pour intimider les internautes coupables de véhiculer des opinions anti-HAT par Internet. Cependant, il faut reconnaître qu'il y a des effets pervers de la liberté sur Internet : rumeurs, manipulations, diffamations. Souvent enhardis par le courage que donne l'anonymat d'un pseudo, certaines personnes se plaisent à répandre des calomnies et des insultes.

Il y a actuellement un vide juridique total sur Internet à Madagascar. Le fameux code de la communication, préparé depuis 1998 à l'époque du Ministre Betsimifira, est toujours dans les tiroirs depuis dix ans, après que tous les ministres de la Communication se soient assis dessus dans leur volonté de ne pas trop libéraliser la presse. Au cas où...

L'édito « Quelle législation pour le net » de notre confrère James Ramarosaona (la Gazette de la Grande Ile) laisse songeur. « (...) le ministre de tutelle, Augustin Andriamananoro et des dirigeants d'associations de journalistes ainsi que les anciens présidents de l'Ordre des Journalistes de Madagascar se sont déjà mis d'accord sur la nécessité de surveillance et de sauvegarde du net, pour contrecarrer les pirates et surtout éviter la divulgation de fausses nouvelles. Le président de la Haute Autorité de la Transition, Andry Rajoelina et le premier ministre Monja Roindefo seraient conscients de ce fait, surtout qu'au travers du média Internet la transition est taxée comme un régime bananier et composé de putschistes ». Le journaliste James Ramarosaona, dont le combat pour la liberté de la presse ne peut souffrir d'aucune contestation, va-t-il maintenant militer pour aider à imposer une pensée unique ? Espérons que non.

Cependant, dans le contexte actuel, on a du mal à savoir quels sont les repères de la liberté. Un autre grand journaliste, Gilbert Raharizatovo, est devenu ministre de la Communication du Gouvernement de transition. Alors qu'il avait le potentiel pour rester dans l'Histoire comme un des plus grands titulaires de ce poste, finalement, on ne retiendra de lui que le fait qu'il a été le premier homme de presse devenu ministre à avoir fait emprisonner un journaliste. Car on dira ce que l'on voudra contre Marc Ravalomanana, mais au moins il n'a jamais envoyé un journaliste derrière les barreaux. Evariste Ramanantsoavina a certes été relaxé depuis son arrestation. Mais comment admettre qu'il ait été envoyé deux semaines en prison juste parce qu'il s'opposait par ses opinions à la HAT. « Les nouveaux prisonniers politiques seront peut-être des journalistes » avait averti dès le 28 mars 2009 un autre confrère, l'excellent Sylvain Ranjalahy (l'Express de Madagascar). Faut-il utiliser la brosse à reluire pour avoir le droit à la parole ? Faut pas rêver !

Une vraie démocratie a besoin de contre-pouvoir, et le sens démocratique de la HAT reste encore à discuter. Comment le pouvoir de transition va-t-il gérer Internet ? Le modèle chinois va-t-il servir de modèle ? Augustin Andriamananoro, « spécialiste » des nouvelles technologies va-t-il arriver à trouver le juste milieu entre le principe noble de liberté et celui nécessaire de légalité ? Autant de questions qui ne trouveront leur réponse que dans l'avenir. Mais pour le moment, en ce qui concerne la marge de liberté future de la blogosphère gasy, rien n'est encore très ... net.

Petit rappel :

Il y a deux semaines, un fait extrêmement important est presque passé inaperçu à Antananarivo : il s'agissait de l'arrestation, puis de la condamnation à une peine d'emprisonnement avec sursis du Dr. Jaurès Rabemananjara. Lors d'une perquisition, la CNME a découvert dans son ordinateur portable des documents et des photos téléchargées sur Internet. Résultat : accusation de rédaction et de divulgation de tract anti-HAT. Deux remarques. Primo, s'il fallait condamner des gens pour posséder sur leur disque dur et diffuser des documents anti-HAT obtenus sur Internet ou reçus par mail (photos, vidéos, blagues, articles etc.), c'est une bonne partie de la population malgache (diaspora comprise) qu'il faudrait arrêter. Secundo, et quand bien même cela serait vrai, au nom de quelle loi cela serait-il un délit ? À moins que la liberté d'opinion et d'expression, dont se sont abondamment servis comme prétexte les auteurs du coup d'État, ont été subitement suspendus comme le Parlement à Madagascar.